



Parents du futur, entre soucis et ambitions

Johan Rochel, Dr en droit et philosophie, vice-président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse jusqu'à fin 2019 et chercheur en éthique de l'innovation

Combien de temps par jour les enfants peuvent-ils passer devant un écran ? Bien des soupers ont été gâchés par une dispute familiale sur cette difficile question. Et pourtant, ce « conflit des écrans » n'est que l'avant-poste de problèmes majeurs qui vont se poser aux parents dans leur mission éducative. Il suffit de regarder ce que la technologie actuelle met à disposition et de faire preuve d'un minimum d'imagination. Je vois trois défis principaux pointer à l'horizon.

Premièrement, **la technologie met à disposition des parents des outils performants de surveillance**. Le matelas connecté pour nourrisson (mesurant température et mouvements) se dispute la palme avec tous les instruments de localisation pour savoir en permanence la position et l'activité de l'enfant. Ces instruments pourraient bientôt s'intégrer directement au corps (puce implanté) et fournir un ensemble d'informations en temps réel sur les performances corporelles (température, rythme cardiaque, taux de sucre, etc.) utilisables à des fins de prévention.

Deuxièmement, **les parents seront confrontés aux nouveaux « compagnons » de ces mêmes enfants**. Le conflit des écrans annonce des discussions encore plus compliquées sur des amis plus intelligents, plus connectés et (peut-être) plus bienveillants. L'enfant du futur sera entouré de peluches, d'ordinateurs, d'objets interactifs, d'instruments de réalité virtuelle qui seront ses compagnons de vie. En un mot, les « tamagoshi » puissance mille.

Troisièmement, **les parents auront à la disposition toute une palette d'instruments les « aidant » dans leur mission éducative**. Pour les décisions importantes, ils pourront s'appuyer sur des outils d'analyse prédictive très puissants. Aujourd'hui, vous hésitez entre le cours de théâtre, le club de tennis ou l'après-midi chez les grands-parents ? Vous prenez une décision sur la base de votre réseau personnel (que font vos amis ?) ou d'informations éparpillées trouvées ici et là (cette fameuse étude d'une université américaine sur les avantages du théâtre entre 3 et 4 ans). Dans quelques années, ces informations pourront être traitées par des algorithmes et les parents auront un conseil personnalisé sur la « bonne » décision. L'enfant devrait par exemple faire un cours de théâtre, car il augmente ainsi ses chances de 74% d'avoir un bon salaire à 25 ans. La vie des enfants et les déterminants sociaux impactant leur parcours seront exprimés en données. La technologie va rendre visibles et utilisables un ensemble de paramètres qui pour l'heure restent inaccessibles. Science-fiction ? Loin s'en faut, la ville de Zurich a présenté en novembre 2019 un algorithme de répartition des élèves dans les classes, avec l'objectif d'améliorer l'égalité des chances.

Pour les parents du futur, **ces technologies vont soulever la question de leur responsabilité dans les choix effectués pour leurs enfants**. Ces technologies poursuivent des buts a priori légitimes. Elles renforcent la sécurité, la stimulation, la réussite, l'égalité des chances, peut-être même une sorte de liberté. Dans le même temps, ces technologies portent en elles une logique perfectionniste. Comment pardonner à des parents de ne pas avoir choisi le cours de théâtre, alors que les chiffres étaient clairs ? Par analogie, le regard de faute morale qui se pose aujourd'hui sur les enfants en surpoids (et sur leurs parents !) va se poser potentiellement sur chacun d'entre nous. Alors que nous avons toutes les informations en main, comment avons-nous pu faire de tels choix ou, plutôt, de telles fautes ?

Ces technologies aident et compliquent à la fois. Elles représentent également une menace potentielle pour les droits des enfants. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse a complété en 2019 un important travail sur les enfants et les jeunes connectés en permanence (« always on »). En complément aux réflexions dans les familles, les décideurs politiques cantonaux et fédéraux doivent poursuivre ce travail en posant une question fondamentale : comment protéger les droits des enfants dans ce contexte de nouvelles technologies ?

La garantie d'un futur ouvert, où les enfants réalisent peu à peu leurs propres choix, au gré de leur développement, devrait jouer un rôle-clef pour les parents, l'école et les institutions publiques. Les technologies pourraient alors être vecteurs d'ouverture et de renforcement, éloignant le spectre d'un enfermement sur la voie d'une prétendue perfection.

Johan Rochel, ancien vice-président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, a quitté la commission à fin 2019, après les 2 mandats prévus pour la fonction. Ce texte est une version raccourcie d'une conférence prononcée lors de la séance plénière du 7 novembre 2019.